

L'absentéisme n'est pas identique d'un établissement à l'autre. Il n'y a donc pas d'actions efficaces sans une analyse objective de la situation. Les établissements de santé et de solidarité privés à but non lucratif sont confrontés à des enjeux humains prioritaires. Or l'absentéisme peut générer une surcharge de travail, des conflits, du stress dans les services. Il impacte aussi l'organisation du travail remettant, bien souvent, en cause la qualité de la prise en charge des personnes accompagnées.

Formateur

Sabine Esnault, consultante, coach professionnel et médiatrice dans l'Economie Sociale et Solidaire

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Appréhender les enjeux d'une politique de prévention de l'absentéisme
- Diagnostiquer l'absentéisme au sein de son établissement
- Mettre en place une démarche personnalisée et durable

Durée

1 jour (7 heures)

Public concerné

- Professionnels encadrants
- Groupe de 12 stagiaires maximum

Prérequis

Apporter ses documents ou tableaux de bord

Prix

INTRA : 1 300 €/jour pour le groupe

INTER : 280 €/jour/personne

Modalités techniques et pédagogiques

- Modalités de mise en œuvre : présentiel
- Eléments matériels et techniques : support pédagogique, quiz
- Modalités pédagogiques en lien avec les objectifs : apports théoriques, apports méthodologiques, échanges entre professionnels

Suivi et évaluation des acquis

- Recueil des attentes du commanditaire et des stagiaires
- Suivi de l'exécution de l'action : émargement par demi-journées
- Evaluation des acquis à l'entrée : pas de procédure de positionnement
- Evaluation des acquis en continu : participation aux échanges
- Evaluation des acquis en fin de formation donnant lieu à la délivrance d'une attestation de fin de formation

Format

Formation inter ou/et intra-établissement

Contenu

Jour 1

Matin – (durée 3h30)

- Comprendre l'absentéisme et ses enjeux
- Connaître et maîtriser les droits et obligations de l'employeur
- Connaître et maîtriser les droits et obligations du salarié

Après-midi – (durée 3h30)

- Qualifier un dispositif de veille adapté
- Réaliser un diagnostic : collecter les données, les interpréter
- Définir un plan d'actions : les leviers d'action
- Evaluer la démarche pour la faire vivre dans la durée